

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT</b></p> <p align="center"><b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 18 janvier 2018</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absent : 1 Pouvoirs : 6 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>N° CC 12/2018</b></p> <p><b>BIS</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-huit</b>, le <b>18 janvier à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 11 janvier 2018</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX. Messieurs André BOUCHET donne son pouvoir à Daniel BARRIL, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard REVILLON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS.</p> <p><b>Absents :</b> Pascal COULLOUX, Grégoire LAFEVERGES représenté par Serge JOURNAL, Jean-Marc LAGRIFFOUL représenté par Anne-Laure GUILLET, Bruno PENASA représenté par Orlando DOMINGUES.</p> <p>Alain LAMBERT est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : DM N° 4 budget annexe d'assainissement collectif - Amortissement****Erreur de plume « remarque faite par la trésorerie »**

Les amortissements 2017 ont été prévus au budget primitif, budget Annexe amortissement.

Plusieurs paramètres sont apparus en cours d'exercice, sur les écritures d'amortissements, tant pour les recettes que pour les dépenses

- L'ex CCPS n'a pas passé ses écritures d'amortissements au titre de 2015 sur l'exercice 2016. Au budget primitif 2017, il avait été prévu les amortissements uniquement pour une année (en 2017 au titre de 2016). Conformément à un accord avec la trésorerie, il a été convenu, de ne payer sur 2017 que les amortissements qui auraient dû être faits en 2016 au titre de 2017. Ainsi les tableaux d'amortissements concernant l'ex CCPS devront être refaits avec prise en compte d'une année supplémentaire,
- Les amortissements de la commune de Chilly, bien que connus, ont été omis dans le calcul pour 2017,
- Ceux de la Commune de Minzier, prévus, nécessitent un ajustement.

Afin de permettre la passation des écritures nécessaires aux amortissements, il convient de prévoir les crédits de façon juste.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative N° 4 (amortissements concernant les communes de Chilly, ex CCPS et rectification sur Minzier) du budget annexe Assainissement pour 2017, portant ouverture & virements de crédits

	Ouverture de crédits	
	dépenses	recettes
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>10 722.57</b>	<b>10 722.57</b>
<b>Chapitre 042</b> Cpte 777 quote-part amortissements des subventions		10 722.57
<b>Chapitre 023</b> Cpte 023 autofinancement pour la section d'investissement	10 722.57	
<b>Section d'Investissement</b>	<b>10 722.57</b>	<b>10 722.57</b>
<b>Chapitre 040</b> Cpte 139 amortissement des subventions	10 722.57	
<b>Chapitre 021</b> Cpte 021 versement à l'investissement de la section de fonctionnement		10 722.57

	Virements de crédits	
	augmentation	diminution
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>60 780.12</b>	<b>60 780.12</b>
<b>Chapitre 011</b> Cpte 61521 entretien des bâtiments		60 780.12
<b>Chapitre 042</b> Cpte 6811 dotation aux amortissements des travaux (Chilly) Cpte 6811 dotation aux amortissements pour travaux ex CCPS	53 994.09 6 786.03	
<b>Section d'investissement</b>	<b>60 780.12</b>	<b>60 780.12</b>
<b>Chapitre 23</b> — Cpte 2315 installations, matériel & outillage	60 780.12	
<del><b>Chapitre 040</b></del> — Cpte 28 amortissement des travaux (Chilly) — Cpte 28 amortissement des travaux (ex CCPS)		53 994.09 -6 786.03

Section d'investissement	Ouverture de crédits
<b>Chapitre 040</b> Cpte 28 amortissement des travaux (Chilly) : 53 994.09 Cpte 28 amortissement des travaux (ex CCPS) : 6 786.03	<b>60 780.12</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification